

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 07 novembre 2019

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 07 novembre 2019, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Michel Peigner, Mme Nathalie Manceau, M. Serge Brunet, Mme Marie-Josèphe Thériau, Mme Thérèse Planchenault, M. Xavier Pottier, Mme Annie Hiland, Mme Nathalie Marteau, M. Daniel Jarry, Mme Laurence Peltier, M. Gérard Travers, Mme Nathalie Forêt-Vettier, Mme Sylvie Vilfeu et M. Jérôme Beunard.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Patrice Bellanger (pvr à Mme Nathalie Manceau)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Vilfeu

Nbre de membres : 15
Présents : 14
Absent(es) excusé(es) : 01
Pouvoir : 01
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ LAVAL AGGLOMERATION :

- Mise en place d'une convention concernant le réseau de lecture avec l'ex. Pays de Loiron
- Lancement de l'opération « Ma boutique à l'essai »

☞ FINANCES

- Analyse financière 2019-2022
- Présentation de différentes offres : contrat gaz commune – formation CACES des agents
- Décisions modificatives au budget principal et budgets annexes
- Vente de Bois (abattage d'un chêne)
- Demandes de subvention : DETR – Amendes de Police au titre de l'année 2020
- Convention avec l'Etat : Dématérialisation des actes budgétaires
- Subvention complémentaire : Parcours du Patrimoine école Pablo Picasso

☞ TRAVAUX DE REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

☞ LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

- Mayenne Habitat : devis création de boîte de branchement

☞ MAYENNE HABITAT

- Projet de construction rue des écoles

☞ ENFANCE- JEUNESSE

- Accueil d'un service civique
- Bilan été 2019 et Vacances d'Automne (tarification, convention...)

☞ PERSONNEL COMMUNAL :

- Demande de détachement vers la fonction publique hospitalière

☞ ADMR

- Convention de partenariat dans le cadre du maintien à domicile et aide auprès de la population

☞ CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE DIT DE VENAGE

- Finalisation du dossier

☞ COMMISSIONS COMMUNALES

- Comptes-rendus des différentes commissions

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2019

Celui-ci n'ayant pas été transmis aux membres du Conseil Municipal, son approbation aura lieu lors de la prochaine réunion prévue le 05 décembre 2019.

Il est annoté que les procès-verbaux des conseils municipaux doivent apparaître sur le site Internet de la commune.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Exercice du droit de préemption

réf	Adresse	Réf cadastrale	Surface	Date	Avis
053 157 19-08	1 impasse du Noyer	AK 0346 et 0625	6a 28ca	21/09/2019	Renonciation
053 157 19-09	La Gare	AK 0576	19a 14ca	23/10/2019	Renonciation

2- LAVAL AGGLOMERATION

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CONCERNANT LE RESEAU DE LECTURE AVEC L'EX. PAYS DE LOIRON

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 01 octobre 2019 de Laval Agglomération, demandant aux collectivités de valider avant la fin de l'année 2019, les engagements mutuels issus de la collaboration entre l'intercommunalité et les bibliothèques du territoire (Ex.Pays de Loiron et Laval Agglomération) par la mise en place d'une convention de réseau et d'un règlement intérieur.

Cette harmonisation, entre les différents territoires, modifiera la convention initiale en ce sens :

- Remplacement des pénalités de retard par une suspension temporaire du droit de prêt
- Modification du statut « Nouveauté » à une durée de 3 mois pour l'ensemble des documents de toutes les bibliothèques

Cette convention entrera en application dès le 1^{er} janvier 2020.

Aucune information n'aurait été donné auprès des bénévoles de la bibliothèque de Montigné le Brillant.

Au vu des éléments apportés n'engendrant pas de changement dans les modalités de fonctionnement de la bibliothèque de Montigné, le Conseil Municipal n'émet aucune objection à la mise en signature de cette convention.

DCM 086/NOV/2019

LANCEMENT DE L'OPERATION « MA BOUTIQUE A L'ESSAI »

En date du 07 octobre 2019, Laval Economie a lancé le dispositif « Ma boutique à l'essai ».

Ce concept permet à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un logement vacant sur une période de 6 mois renouvelable une fois.

Si cette opération s'est avérée favorable pour ce porteur de projet, il conservera le local actuel afin de maintenir son activité et un bail commercial classique sera mis en place.

L'opération pourra de nouveau se déplacer dans un autre local adapté.

Les locaux doivent répondre à certaines exigences telles que :

- Un bon emplacement
- Un local aménagé avec pas ou peu de travaux
- Une superficie entre 30 et 60 m² disposant d'un loyer modéré

Le but étant de maintenir le commerce de proximité, de créer du lien social, d'impliquer les habitants et d'améliorer l'image et l'attractivité de la commune.

Au vu de ses éléments,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne disposant pas de local adapté, ne peut pas se porter candidate dans l'immédiat.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la Sté « Les Serres au Comptoir » a contacté la commune afin d'étudier la possibilité de mettre un distributeur de fruits et légumes bio et locaux à la disposition des usagers 24h/24.

Cette société serait à la recherche d'un local sur le territoire de Laval Agglomération afin de développer son activité : 3 sont actuellement en services (Forcé, Laval et St Berthevin).

Une étude pourrait être faite au niveau des garages de l'ancienne forge en Centre Bourg étant donné la proximité des commerces.

Le Conseil Municipal rappelle que cette activité ne doit pas générer de concurrence à proprement dit sur les activités des commerces actuels mais doit rester un service complémentaire.

3- FINANCES

ANALYSE FINANCIERE 2019-2022

L'analyse financière réalisée par Mme Lurson Isabelle, trésorière-payeur générale du Pays de Laval, a été remise aux membres du Conseil Municipal.

Il en ressort les données principales suivantes :

Les travaux de 2^{ème} phase du lotissement du Coudray (tranche 1) représentent un coût de **150 000 €**. Leur financement, au BP, avait prévu par la vente de parcelles.

Les ventes effectives se limitent à un montant de **61 066 € HT** (lot 12 + lots 7, 9 et 10, y compris bandes de terrain).

Le besoin de financement pour le budget lotissement est de ce fait de 105 126 €.

Rappel ; la commune a déjà versé 170 000 € au budget lotissement.

Avec les investissements de 2018, la CAF nette s'est réduite de 49 800 € en 2017 à 27 400 € en 2018.

L'analyse a pour objet de mesurer l'impact d'un nouvel emprunt sur la situation financière de la commune.

Les Perspectives sur l'année 2019 :

Réalisation d'un emprunt de 150 000 € dont 105 126 € à verser au budget lotissement pour compenser l'insuffisance des ventes de lots (cette « avance » sera restituée au budget communal, au fur et à mesure des ventes).

Nouveau besoin en subvention d'équilibre : 45 446 €.

Prospectives 2020 et à venir :

Hypothèse : vente des 3 derniers lots (89 764 €), ce qui permet de rembourser l'avance de 105 126 € avec toutefois une nouvelle subvention d'équilibre de 15 362 €.

L'évolution de la section de fonctionnement :

La progression des dépenses de fonctionnement est limitée à 1% en 2020 puis 1.58% les années suivantes. Du fait des nouvelles subventions d'équilibre versées au lotissement, malgré une maîtrise des charges, la CAF nette devrait atteindre 11 000 € fin 2019 puis 28 700 € en 2020.

Concernant les Investissements :

Après report de 75 677 € en travaux, il reste 281 413 € en investissement, dont 81 641 € en remboursement de capital. A cela s'ajoute l'avance nécessaire au lotissement pour la réalisation des travaux 2^{ème} phase (105 126 €).

Les dépenses d'investissement atteignent **386 539 €**.

Lancement de la pré-commercialisation de la 2^{ème} tranche à définir lors du Conseil Municipal de décembre 2019, lors de la présentation de la révision du marché de maîtrise d'œuvre.
A ce jour, 7 options ont été placées sur les 18 lots de la 2^{ème} tranche

Non intégré : la vente de l'ancienne propriété Fouquet.

Financement des investissements :

Subventions = 100 995 € (après prise en compte du report d'investissements et donc de subventions)

FCTVA travaux 2018 = 86 447 €

Taxes d'aménagement = 4 500 €

Total = **191 942 €**

Soit un besoin de financement de **194 597 €**

= > Emprunt 150 000 € (1.06% sur 20 ans) : annuité de 8 322 €

CAF nette

La CAF nette est dégradée en 2019 (10 900 €) et 2020 (19 300 €) du fait des versements au lotissement. Néanmoins, dès 2021 elle revient à 37 400 €.

En 2020, la commune aura totalement remboursé les excédents eau et assainissement à Laval Agglo.

A partir de 2024, l'annuité diminue de 14 011 €.

Fonds de roulement (Trésorerie)

La trésorerie, notamment sur le premier semestre 2020 restera tendue ce qui nécessitera le recours à la ligne de trésorerie). Sauf si commercialisation des 3 lots de la première tranche du lotissement (105 000 € en recette potentielle). Dans le cas contraire, différer les investissements de 2020 (hypothèse 75 000 €) sur le second semestre.

Engagement de la 2^{ème} tranche du lotissement : tester le marché (pré commercialisation).

Commentaire d'ordre général, de Mme Lurson : Malgré la forte diminution des dotations de l'Etat, depuis 2014, la commune a préservé une capacité à investir, du fait de la maîtrise de ses charges de fonctionnement et à l'augmentation de la recette fiscale (base et revalorisation des taux en 2016).

PRESENTATION DES DIFFERENTES OFFRES TARIFAIRES**1/ Renouvellement du Contrat Gaz au niveau de la commune**

Après avoir rappelé que la fourniture de gaz, sur l'ensemble de la commune est aujourd'hui assurée par Primagaz, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de Vitogaz, pour la mairie et les locaux périscolaires (1 750 kg enterrée) et l'église (1 100 kg enterrée).

La citerne du complexe salle de loisirs / restaurant scolaire qui alimente aussi des logements Méduane Habitat, n'entre pas dans le périmètre de mise en concurrence.

L'offre VITOGAZ s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'AMRF (association des Maires Ruraux de France) qui prévoit des conditions tarifaires à titre préférentielles.

Vitogaz propose une offre à 5.73 c / Kwh, contre 8.40 c / KWh, pour Primagaz (tarif 2019). En intégrant l'impact des frais fixes, sur la base d'une consommation annuelle de 8 T, l'offre Vitogaz permet une économie de 3 160 € par an.

Bien que l'écart de prix soit considérable entre les 2 fournisseurs, il sera demandé à Primagaz de proposer une nouvelle offre, dans le cadre de cette mise en concurrence.

Avant de décider de changer de fournisseur, il faudra vérifier les conditions de résiliation du contrat Primagaz et notamment les coûts de retrait des citernes qui appartiennent au fournisseur.

Au vu de l'offre de PRIMAGAZ et selon les modalités de retrait des citernes, le Conseil Municipal pourrait répondre favorablement à l'offre de VITOGAZ.

Ce nouveau contrat ne pourra démarrer qu'au printemps, pour éviter toute coupure du chauffage, en période hivernale

2/ Formation CACES à l'encontre des agents techniques de la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de renouveler ou de former, les agents techniques, sur les CACES conducteurs d'engins de chantier et nacelles.

2 devis ont été sollicités auprès d'APAVE Nord-Ouest et de FORGET Formation :

Tarif HT pour un agent	Recyclage CACES nacelle	Recyclage CACES Engins de chantier	Recyclage montage, utilisation, vérification journalière d'échafaudages fixes et roulants	AIPR Autorisation d'intervention à proximité des réseaux – niveau opérateur	Dates
APAVE Nord-Ouest	420 € HT (Cat. 3B seul)	520 € HT	650 € HT	néant	A définir Changement de tarif si passage en 2020
FORGET Formation	625 € HT (cat. 3A et 3B) recyclage 710 € HT (Cat. 3A et 3B) initiale	610 € HT	Vu dans le cadre du CACES nacelle	130 € HT	En décembre 2019 – Facturation en Janv. 2020

Attention ! Il est à noter qu'un changement de la réglementation devrait avoir lieu au 1^{er} janvier 2020 avec la possibilité d'une augmentation des tarifs de 20 à 30 %.

	Anc. réglementation	Nvelle réglementation	Validité
CACES Engins de chantier	Cat. 1 CACES R372M tracteurs agricoles <50 cv – mini-pelle <6t – petit compacteur < 4,5t	Cat. A CACES R482 engins compacts < ou = à 6t	10 ans

CACES nacelle en continu automotrices	CACES R386 Cat. 3A nacelle verticale / Cat. 3B (nacelle multidirectionnelle)	CACES R486 Cat. A pour les élévations verticales / Cat. B pour les élévations multidirectionnelles	5 ans
---------------------------------------	--	--	-------

Dans le cadre du CACES nacelle, la personne au sol doit être également habilitée.

Agents concernés : 2 agents possibles en 2019 (1 en recyclage et 1 en formation initiale) et 1 en 2020 en formation initiale en CACES engin de chantier seul.

Si aucune date n'est disponible sur le 4^{ème} trimestre 2019, il s'avérera nécessaire de solliciter un nouveau devis pour la mise à jour des tarifs selon la nouvelle réglementation.

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'ACCEPTER les offres de la Société APAVE Nord-Ouest au titre des formations CACES engins de chantier et nacelle pour ses 3 agents selon les modalités suivantes :

2 agents en formation CACES nacelle

3 agents en formation CACES engins de chantier

Au titre des années 2019-2020, selon le planning de la société APAVE Nord-Ouest

- D'inscrire la dépense au BP 2020 - article 6184 « versement à des organismes de formation » / chapitre 011 « charges à caractère général » réparti comme suit :

2 570 € HT CACES nacelle (2 agents), soit 3 085 € TTC

1 880 € HT CACES engins de chantier (3 agents), soit 2 255 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces formations.

DCM 087/NOV/2019

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Report au Conseil Municipal du 05 décembre 2019

VENTE DE BOIS (ABATTAGE D'UN CHENE)

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 17 janvier 2019, le Conseil Municipal avait décidé d'abattre un chêne à l'entrée du petit bois.

Ce bois a été proposé à la vente dont les personnes intéressées avaient jusqu'au 11 mars 2019 pour se prononcer.

Il est rappelé la délibération n° DCM028/MARS/2019 en date du 28 mars 2019 où il est mentionné que la vente de ce bois a été fixé à 150 € TTC.

DEMANDES DE SUBVENTION : DETR ET AMENDES DE POLICE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle les modalités de dépôt des différentes demandes d'aides financières :

- **DETR 2020** : les demandes de subvention peuvent être déposées, jusqu'au 14 décembre 2019 – 12h00 sur la plateforme dématérialisée, celles-ci pourront être complétées jusqu'au 24 janvier 2020.

Les modalités restent identiques à celles des années précédentes.

Monsieur le Maire propose de présenter au titre de la DETR 2020 les travaux de rénovation énergétique de la Salle de Loisirs comprenant des travaux de couverture, isolation du plafond, chauffage et ventilation. Une demande de subvention peut être déposée au titre de la transition énergétique, dont les projets concourent à la réalisation d'économie des ressources énergétiques, le plafond des dépenses subventionnables a été fixé à 300 000 € HT.

Taux d'aide financière = 30 %

Des aides complémentaires peuvent être déposées au titre du Fonds régional de soutien aux dépenses énergétiques et du Contrat de Territoire de la Région, porté par Laval Agglomération.

La note de présentation, les modalités prévisionnelles des travaux ainsi que le plan de financement seront présentées lors du Conseil Municipal du 05 décembre 2019.

- Répartition des produits des **AMENDES DE POLICE** pour les communes de moins de 10 000 habitants : Aide versée au taux unique de 25 % des dépenses subventionnables plafonnées à 40 000 € HT

Les dossiers devront être déposés avant le 28 février 2020 sur la plateforme des démarches simplifiées

Cette dotation est consacrée à l'amélioration de la sécurité routière uniquement : acquisition de radar pédagogique, travaux commandés par les exigences de la sécurité routière, aménagement de carrefours, différenciation du trafic...

Il n'y aura pas de projet déposé au titre de l'année 2020.

DEMATERIALIZATION DES ACTES BUDGETAIRES : CONVENTION AVEC L'ETAT

Afin de dématérialiser les actes, décisions ou documents budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire de prendre une délibération modifiant la convention initiale signée le 25 août 2010 qui ne prévoyait pas cette dématérialisation.

Un avenant à cette convention devra être pris par la Préfecture de la Mayenne décidant la dématérialisation de tous actes budgétaires et autorisant Monsieur le Maire à signer ce 1^{er} avenant à la convention de 2010 afin d'autoriser la télétransmission de ces actes.

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention initiale permettant de dématérialiser tous actes budgétaires.

DCM 088/NOV/2019

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE : PARCOURS DU PATRIMOINE ECOLE PABLO PICASSO

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'école Pablo Picasso qui sollicite une subvention complémentaire pour leur projet du parcours patrimoine au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Une subvention avait été accordée en date du 23 mai 2019 à hauteur de 606,50 € correspondant à 25% des frais engagés.

L'effectif prévisionnel se trouvant modifié à la rentrée scolaire, le budget de ce parcours patrimoine a été revu à la hausse. De ce fait, l'école sollicite une aide complémentaire à hauteur de 12,25 €, soit un montant global de 618,75 € au lieu de 606.50 €.

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de verser une aide complémentaire à hauteur de 12,25 € ramenant la subvention à 618,75 € au lieu de 606,50 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

DCM 089/NOV/2019

REEMPLACEMENT DU MAT ENDOMMAGE SUITE A LA TEMPETE DU 07 JUIN 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de sinistre concernant les dégâts faisant suite à la tempête du 07 juin 2019 a été déposé auprès des assurances Groupama le 24 juin dernier.

Celui-ci concernait le remplacement d'un ensemble éclairage public, au niveau de la rue des primevères, tombé sur le domaine public. Le devis estimatif s'élevait à 1 908,55 € HT

Un expert est intervenu sur site afin de rendre compte des dégâts occasionnés le 13 septembre 2019

Une franchise sera appliquée pour un montant de 148 €, la prise en charge par les assurances s'élèvera à 1 352,58 €

Un 1^{er} versement d'un montant de 566,57 € a été effectué dernièrement, l'indemnité complémentaire sera versée au vu des dépenses et dans la limite du montant de la prise en charge déduite de la franchise.

Monsieur le Maire présente un nouveau devis réactualisé concernant le remplacement de l'ensemble mât + lanterne pour un montant global de 1 673,46 € HT (8 semaines de délai, la pose ne pourra s'effectuer qu'en janvier 2020).

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE ce nouveau devis auprès de Territoire Energie Mayenne pour un montant de 1 673,46 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

DCM 090/NOV/2019

4- TRAVAUX DE REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le marché de maîtrise d'œuvre conclu en date du 13 juillet 2017 avec A3 architecture et MTEC Ingénierie pour un montant forfaitaire provisoire de 18 830,00 € HT, doit être révisé comme il est stipulé à l'article AE.4 de l'acte d'engagement.

L'acte d'engagement précise que le forfait de rémunération sera rendu définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Cette rémunération a été fixée par pourcentage, soit 7% (art. 9.1 du CCAP).

Le nouveau forfait de rémunération reste fixé à 18 830 € HT, malgré l'augmentation du montant des travaux qui atteignent 307 000 € HT, suite aux différents avenants.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, dont le montant reste inchangé soit 18 830 € HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier

DCM 091/NOV/2019

5- LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

DEVIS EUROVIA : CREATION DE BOITE DE BRANCHEMENT MAYENNE HABITAT / REPRISE DE TALUS MEDUANE HABITAT ET REPRISE DE BOUCHE A CLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant des interventions au sein du lotissement du Coudray – Nouveau Quartier :

- Création de boîte de branchement Mayenne Habitat : 7 675 € HT
- Traitement de surface sur talus Méduane Habitat : 1 500 € HT
- Reprise bouche à clé : 1 300 € HT

Soit un coût global de 10 475 € HT

Un décompte sera présenté lors du prochain conseil municipal.

A titre d'information, l'entreprise LEROY PAYSAGE devrait intervenir semaine 46 en vue de réaliser les plantations.

RETROCESSION PARCELLAIRE – CONSTRUCTION MAYENNE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle les 2 rétrocessions parcellaires en lien avec le projet de construction de logements individuels à vocation sociale au sein du lotissement.

Ces 2 rétrocessions concernent les parcelles AP n°366 et 367, pour une superficie de 98 m², vendue au profit de Mr et Mme Bretonnière et 60 m² au profit de Mr et Mme Moisy-Gendrot (après bornage).

En vue de constituer l'acte de vente auprès de SCP H Derrien et P. Maugeais, le Conseil Municipal doit fixer le prix de vente.

Au vu de éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de fixer le prix de vente à 52,00 € HT le m²
- AUTORISE le cabinet H. Derrien et P. Maugeais à établir les actes de vente en conséquence
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

DCM 092/NOV/2019

6- MAYENNE HABITAT : PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet modifié faisant suite aux observations lors du Conseil Municipal du 19 septembre dernier.

L'ensemble du Conseil Municipal considère que les remarques formulées ont été prises en compte.

Une rencontre avec les riverains proches s'est déroulée le 05 novembre dernier, les observations suivantes ont été rapportées :

- Ils sont dans l'ensemble rassurés quant à la prise en compte des vis-à-vis (implantation des bâtiments, terrasses encastrées).
- Des inquiétudes sur les haies ou clôtures à venir (maisons rue du parc). Les riverains concernés souhaitent être consultés sur les choix qui seront retenus.
- Préciser qui assurera l'entretien des espaces verts au bout du parking (Commune ou Mayenne Habitat)
- Inquiétudes sur les effets d'ombres portée, sur le mur et les panneaux photovoltaïques du bâtiment de l'ancienne école. Nécessité de demander une simulation de l'impact des nouvelles constructions.

Après avoir confirmé la nécessité de demander à Mayenne Habitat la réalisation d'une étude sur les ombres portées et de poursuivre la concertation sur les aménagements type clôtures et plantations, le Conseil Municipal valide le projet.

Un mandat de maîtrise d'œuvre est proposé par Mayenne Habitat sur un coût prévisionnel des travaux de 140 315 € HT (travaux d'aménagement des espaces publics) et une vente du foncier sur la base de 11 250 € HT/logement construit, soit 135 000 € HT pour 12 logements.
Le bornage sera réalisé à la charge de la commune.

Le lancement d'appel d'offres s'effectuera à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

La durée des travaux est estimée à 18 mois.

Les travaux d'aménagement des espaces publics devront être réglés en 2 temps :

- 95 % à la réception des travaux (fin 2021)
- 5% (solde) à la garantie de parfait achèvement des travaux

Au vu des éléments apportés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le projet tel qu'il a été présenté
- CONFIE la maîtrise d'œuvre à Mayenne Habitat par convention de mandat
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y afférents

DCM 093/NOV/2019

7- ENFANCE JEUNESSE

ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accueil d'un jeune en service civique le 07 novembre 2019, Le tutorat s'effectuera par la coordinatrice enfance-jeunesse.

Une convention et un contrat d'engagement ont été signés avec la Ligue de l'Enseignement – FAL 53 pour la mise en œuvre des missions de recrutement et d'aide à l'élaboration des tâches attendues.

Ce service civique porte sur une durée de 8 mois à raison de 24h/semaine (les mercredis matins, jeudis et vendredis sur semaines scolaires – à temps complet au titre des vacances scolaires).

Le volontaire percevra une indemnisation à hauteur de 473,04 € versée par l'Etat majoré de 107,58 € supplémentaires.

La structure d'accueil versera une contribution mensuelle à hauteur de 107,58 € x nbre de mois de mission du service civique, soit 860,64 € à la Ligue de l'enseignement – FAL 53.

Une délibération s'avère nécessaire afin d'acter les missions de la Ligue de l'Enseignement 53, par convention, durant cette période en définissant la rémunération de la collectivité et le rôle de chaque entité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE les modalités de la convention établie entre la Ligue de l'enseignement – FAL53, la commune et le jeune en service civique,
- DIT que les dépenses seront affectées au BP 2020 à hauteur de 860,64 €
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

DCM 094/NOV/2019

BILANS ETE – VACANCES AUTOMNE 2019

- Bilan été 2019 : Cf. annexe

Nomination d'un directeur(rice) adjoint(e) : afin que la période estivale 2020 soit aboutie, il sera nécessaire de se rapprocher des structures adéquates (FRANCAS 53 – CEMEA... ou CDG53) en vue de procéder à un recrutement pour aider à la préparation, en lien avec la coordinatrice enfance jeunesse, aux vacances d'été
La période favorable : janvier 2020

Les familles, qui n'auraient pas eu satisfaction pour les vacances d'été 2019, seront prioritaires pour les vacances d'été 2020.

- Vacances d'Automne 2019
Animation musicale le 22 octobre 2019 en intercommunalité avec Ahuillé, Nuillé sur Vicoin et L'Huisserie
Mise en place d'une convention entre Montigné le Brillant, L'Huisserie et Nuillé sur Vicoin pour le conte du 22 octobre 2019 au prorata du nombre d'enfants / commune
Cette convention devra être pérenne entre les différentes communes.
- Contrat Enfance Jeunesse
Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à la signature du Contrat Enfance Jeunesse à venir.
Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.
DCM 095/NOV/2019

8- PERSONNEL COMMUNAL

DEMANDE DE DETACHEMENT VERS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de la secrétaire de mairie, qui sera recrutée à compter du 1^{er} janvier 2020 par le Centre Hospitalier de Laval auprès du service administratif.

Ce détachement est effectué pour une période d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Au vu des congés et RTT à solder, soit 9 jours, l'agent sera placé en congés du 17 (après 18h30) au 31 décembre 2019 inclus.

1^{er} Avis CDG53 : Favorable en date du 31 octobre 2019

Procédure d'une demande de détachement :

Détachement de longue durée renouvelable au maximum par périodes de 5 ans

A l'issue de cette période, obligation de la structure d'accueil de proposer une intégration directe : si accord de l'agent, intégration définitive dans la structure d'accueil

Si le détachement est interrompu par le fonctionnaire, demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles

Offre d'emploi parue en date du 21 octobre 2019 : Emploi Territorial / Pôle Emploi et Laval Emploi

Jury de recrutement prévu semaine n°47 du 18 au 23 novembre 2019

Date limite de candidature : 16 novembre 2019

Actuellement 10 candidatures

Si recrutement d'agent titulaire : délibération pour une ouverture de poste sur le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe, rédacteur ou rédacteur principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe
 Si recrutement d'agent contractuel et indemnisé par Pôle Emploi : Période en immersion possible de 2/3 jours avant d'entamer une période de tutorat (minimum 6 mois) qui sera indemnisé par les Assedic
 Si agent venant du secteur privé : recrutement en CDI avec période d'essai

9- ADMR

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ADMR ET LES COMMUNES DE L'HUISSERIE, MONTIGNE LE BRILLANT, NUILLE SUR VICOIN ET ORIGNE

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat établie par l'ADMR dont l'objet est de maintenir à domicile et aider la population à bien vivre à leur domicile.

Chaque commune s'engagera au versement d'une subvention annuelle renouvelable qui sera versée en une seule fois entre mars et mai de chaque année.

Les modalités de versement de la subvention au titre de l'année 2019 s'établissent comme suit :

- 0,706 € / heure d'intervention auprès des pers. Agées et handicapées, soit 1 867,75 h en 2019 = 1 318,63 €
- 0,588 € / heure d'intervention auprès des enfants et familles fragilisées, soit 358,25 h en 2019 = 210,65 €

En 2018, 2 866,75 heures d'intervention sur la commune de Montigné le Brillant

Ce montant sera réévalué chaque année et indexée sur les salaires de la fonction publique.

Montant voté au BP 2019 = 1 529 € (Dlb DCM 032/MARS/2019 en date du 28 mars 2019)

Chaque année, au mois de décembre, une demande de subvention pour l'année N-1 sera déposée et début du mois de février suivant l'exercice, un bilan des activités.

Cette convention entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé :

- D'approuver cette convention selon les modalités définies
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à cet effet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE ces propositions.

DCM 096/NOV/2019

10- COMPTE-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- Bibliothèque
1^{er} anniversaire : confection d'un marque pages

Temps fort de l'Automne : Les Iles

25/10/2019 : nœuds marins et coquillages

15/11/2019 : Soirée jeux en famille

16/11/2019 : Vernissage – 11h30 expo photos

Du 10 au 30/11/2019 : Expo photos : les oiseaux marins

01/12/2019 : concert chants marins

- Parution dans le Monti'Mag : confection de l'arbre à livres (34h consacrées par les bénévoles de la bibliothèque) + panneau affichage à l'entrée de la bibliothèque (16h consacrées par les bénévoles de la bibliothèque)
Remerciements

- Achat d'un diable (bibliothèque) - validé par le Conseil Municipal
- Fête du Jeu : 08/02/2020 sur le thème du cinéma
Devis Payso Loco = 830 € / CLEP = 150 € - Validé par le Conseil Municipal

- 6/7 décembre 2019 : Téléthon
Vente de roses + boutique téléthon (sortie des écoles)
Village flash sur la commune de Quelaines Saint Gault
Soirée de clôture (se prononcer avant le 15/11/2019) repas 10 € adultes – 6€ enfants – de 12 ans

11- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Dissolution définitive du Syndicat Mixte du Territoire des Pays de Laval et de Loiron en date du 14 octobre 2019
- Aide financière au titre de la 7^{ème} édition de la fête du jeu intitulée « Carrément Jeu », octroyée par la CAF de la Mayenne, soit 361 €
- DETR au titre de l'année 2019 : versement d'un 1^{er} acompte à hauteur de 30% soit 6 499,12 € sur une dépense subventionnable de 43 327,50 €
Report en 2020-2021 : préau
- Réunion de services le 11 septembre 2019 avec les agents des services techniques
- Elaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Laval Agglomération. La mise en œuvre d'un PCAET est une obligation réglementaire pour les communautés d'agglomération. Lancement du diagnostic initial, le plan sera construit avec la prochaine mandature.
- Réforme de la taxe d'Habitation : mécanisme de coefficient correcteur
Transfert vers les communes d'une partie de la taxe foncière bâtie (prise sur la part départementale) avec un système d'équilibrage entre entités.
- Commémoration du 11 novembre 2019 : Amicale des Anciens Combattants
Départ pour Ahuillé à 10h00
Dépôt de la gerbe à Montigné le Brillant à 12h45 suivi du repas au Pétoulet à 13h00
- Arrêt de l'activité en tant que commerce ambulant « Erico Presto » au 16 décembre 2019 au soir (départ en retraite)
Demande d'un emplacement pour commerce ambulant (vente de pizzas) « Cedro FoodTruck », suite à l'arrêt d'Erico Presto les lundis soirs de 17h30 à 20h30
Un rendez-vous sera proposé avec Monsieur le Maire
- Soirée de Noël de la commune : Préparation du rouge chaud par le comité des fêtes.

Comme les années précédentes, les denrées 1ères sont financées par la commune (mise en concurrence avec décision en Conseil Municipal du 05 décembre 2019).

- Les travaux de création d'une ouverture à l'étage du commerce multiservices devraient être terminés fin novembre.
- Contrôle des guirlandes de Noël : commande de 2 rouleaux au tarif de 130 € HT – devis pour l'achat de 2 illuminations pour un coût de 380 € HT
Recenser sur la base des installations de l'hiver 2019/ 2020 les équipements en dysfonctionnements, les stocks, en vue de lancer une consultation si nécessaire
- Projet de mise en œuvre d'une approche musicale au niveau du RAM en lien avec le pôle de proximité du conservatoire
En attente, l'acquisition de barrières/coussins pour les petits soit un coût estimé de 300 € qui sera réparti entre chaque commune.
Des projets peuvent également être mis en place avec les écoles qui le souhaitent.
- Travaux d'élagage en cours sur la commune pour la mise en place du « Très Haut Débit »
- Eaux pluviales : prise de la compétence par Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2020
Recensement des équipements – aucun bassin d'orage, ni fossé ouvert s sur la commune.
- Cimetière : voir la possibilité de mettre en place un système de tri des déchets

AGENDA

- 10 novembre 2019 : Monti' Jouet
- 15 novembre 2019 : Commission de Révision de la Liste Electorale
- 17 novembre 2019 : Repas du CCAS
- 23 novembre 2019 : Soirée Cabaret
- 30 novembre 2019 : Commission Travaux à 9h30
- 05 décembre 2019 : Conseil Municipal
- 06 / 07 décembre 2019 : Téléthon
- 07 décembre 2019 : Soirée Tarti-Fête (école Pablo Picasso)

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le Jeudi 05 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

BILAN ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET 2019

L'accueil de loisirs a ouvert 3 semaines, du 8 au 26 juillet. En plus des 15 journées à l'accueil de loisirs, 2 camps de 5 jours à Pouancé (49) ont été organisés ainsi qu'une nouveauté cette année, la mise en place de 2 stages équitation de 3 jours aux Ecuries d'Antho à Montigné. Le bivouac d'une nuit pour les 3/5 ans initialement prévu en intercommunalité avec Ahuillé et Nuillé sur Vicoin a été annulé en raison de la canicule.

I/ Bilan quantitatif

➤ Les effectifs

102 enfants différents ont participé aux activités de juillet (79 en 2018) et **6668 heures** ont été réalisées (5260 h en 2018), sachant qu'une journée à l'accueil de loisirs ou en stage compte 8h/enfant, et une journée en camp compte 10h/enfant.

	- 6 ans	+ 6 ans
Nombre d'enfants différents	34	68
Nombre d'heures	2152 h	4516 h

Participation des enfants au mois de juillet 2019

On remarque qu'il y a eu deux fois plus d'enfants de plus de 6 ans que d'enfants de moins de six, ce qui s'explique par la participation des plus grands aux camps et aux stages.

Les effectifs sont en forte augmentation depuis plusieurs années. Les heures réalisées en juillet ont plus que doublé entre 2016 et 2019.

2016	2017	2018	2019
3170h	4508h	5260h	6668h

Heures réalisées au mois de juillet

➤ Le bilan financier

Les dépenses de fonctionnement sont surtout liées au frais de personnel et aux prestataires extérieurs (animations + transport).

Ne sont pas inclus dans les tableaux suivants, les frais liés aux bâtiments (eau, électricité, téléphone, etc...).

Les recettes comprennent la participation des familles (facturation repas et accueil de loisirs), l'aide financière de la CAF (054€/heure) et le reste à charge de la commune.

	DEPENSES	RECETTES
Frais de personnel (salaires)	15 179.61	
Alimentation	2 413.24	
Fournitures d'activités	276.75	
Animations extérieures	5 661.80	
Transport (car, animateurs)	3 493.90	
Produits pharmaceutiques	18.5	
Produits entretien et hygiène	95.08	
Participation des familles		? (non communiqué)
CAF (PSO)		3600.72
Participation communale		
TOTAL	27 138.88 €	